

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1144

présenté par
Mme Thourot et M. Fauvergue

ARTICLE 28 BIS

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et la pédagogie des personnels de conduite et »

les mots :

« des personnels de conduite et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quoique la formulation de cette disposition soit reprise du droit existant, l'expression « pédagogie des personnels » apparaît peu claire et, en tous les cas, redondante avec l'objectif de formation déjà affirmée. Le présent amendement propose donc sa suppression, qui est de nature rédactionnelle.